

Conseil d'Administration du 6 décembre 2013
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bendicht WEBER
Le Directeur	Bruno MENGOLI
La directrice adjointe	Florence TOUCHANT
Collège des enseignants	Vincent POIRIER, Gwen ROUVILLOIS
Collège des administratifs	Marie-Elisabeth GIRARD
Collège des étudiants	Robin RAUDRANT, Renaud CRUELLS, Romain GODART, Adrian QUERALES AMAYA, Poline TEXIER, Juliette MONTFROND
Personnalités extérieures	Bernard LANDAU
Excusés	Édouard ROPARS (pouvoir donné à Gwen ROUVILLOIS), François GUÉNA (pouvoir donné à Vincent POIRIER), Jim NJOO (pouvoir donné à Bendicht WEBER), Gwenael QUERRIEN (pouvoir donné à Bendicht WEBER), Bernard LANDAU, Dalil HAMANI, Francine Demichel (pouvoir donné à Bruno MENGOLI), Patrick BOTTIER (pouvoir donné à Marie-Elisabeth GIRARD), Thierry PAQUOT, Laurène VIAL (pouvoir donné à Poline TEXIER), Pierre PAULOT, André GUILLERME
Invité(e)s	Paul ASTRUC, Secrétaire général, Alice DJAKOVITCH, Agent comptable

Le président ouvre la séance à 9h13.

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- 1 – Accueil des nouveaux membres représentants des étudiants
- 2 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 18 octobre 2013.
- 3 – Projet de budget initial pour 2014 et programme de travaux prioritaires pour 2014
- 4 – Cartographie des risques
- 5 – Point sur le projet de délocalisation de l'école
- 6 – Questions diverses
 - point d'information sur le réseau WiFi de l'école
 - point d'information sur l'atelier maquette
 - point sur la formation continue
 - point sur le budget attribué à l'atelier international Architecture Construite

1 – Accueil des nouveaux membres représentants des étudiants

Un tour de table s'engage. Chacun se présente.

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 18 octobre 2013.

Les modifications de Gwen ROUVILLOIS et François GUENA sont approuvées.

Deux étudiants nouvellement élus au CA sont également conviés à participer à la commission sur l'information et la diffusion du projet de relocalisation de l'école, en relais avec les 2 étudiants de la précédente représentation étudiante (Ido Dweck et Kader Berrekla).

Décision :

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 18 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

3 – Projet de budget initial pour 2014 et programme de travaux prioritaires pour 2014

Paul ASTRUC précise l'enjeu du projet de budget qui a été établi sur des bases prudentes (niveau de trésorerie inchangé par rapport au BR2 2013)

Le ratio par étudiant sur la durée de la formation initiale est de 7200 euros (masse salariale MCC comprise). La dotation du MCC représente 62% des recettes actuelles, les droits d'inscriptions (16% des recettes figurant dans le BP) étant la partie la plus conséquente des recettes propres de l'ensapl. 12% des recettes émanent des contrats de recherche et des subventions à l'international.

Les ventes des Editions de la villette ont atteint les 100 000 euros par an.

Près de 46% du budget des dépenses relèvent du personnel. 26,5 % du budget de fonctionnement relève de l'entretien du bâtiment et les locations immobilières des bâtiments annexes de Cambrai et Jaurès.

Les dépenses d'investissement figurant au BP permettront notamment d'initier dès le

début de l'année, les travaux de démolition de l'atelier maquette. Ces travaux sont financés sur la trésorerie de l'école, aucune subvention n'étant envisagée.

Bernard Landau s'interroge sur le faible taux de recette de la formation continue qui gagnerait à être développée au sein de l'école et pèserait de façon plus importante dans le budget de l'école.

Vincent POIRIER, membre du CA-référent sur ce sujet demande à inclure cette question lors d'un prochain CA.

Bendicht WEBER précise que désormais ces formations et leur diffusion ne sont plus soutenues par le MCC.

Bruno MENGOLI conclut sur la réflexion engagée par le conseil scientifique d'un panorama des métiers de l'architecture complémentaire de la maîtrise d'œuvre et sur la pérennité des problématiques et des thématiques par rapport à une offre privée « one shot » susceptibles de structurer l'offre de formation continue de l'école.

Décision :

Les dépenses de personnel du BI 2014 de 3 015 636 euros sont votées à l'unanimité
Les dépenses de fonctionnement du BI 2014 de 3 567 157 euros sont votées à l'unanimité
Les dépenses d'investissement du BI 2014 de 422 108,60 euros sont votées à l'unanimité
Le plafond d'emploi du BI 2014 de 109,5 ETPT est voté par 16 voix pour et 2 abstentions.

Alice DJAKOVITCH précise que le décret GBCP de 2012 sur la gestion budgétaire comptable public changera totalement le mode de présentation du budget. En effet ce dernier sera calqué sur le contenu du budget de l'Etat qui distingue les autorisations d'engagement des crédits de paiement. Il s'agira également de tenir compte des opérations encaissables et décaissables induisant une nécessaire collaboration entre l'ordonnateur et l'agent comptable.

Ce décret implique une comptabilité analytique donc des prévisions, une anticipation des projets. Tous les services doivent s'impliquer fortement dans ce changement comptable qui entrera en vigueur en 2015.

Bernard LANDAU s'interroge sur la qualification et les moyens donnés au service financier pour accompagner ce changement vers une comptabilité analytique. Paul ASTRUC souhaite recréer un service financier fort et qualifié.

Programme des travaux prioritaires

L'école travaille sur la mise aux normes des bâtiments notamment tout ce qui concerne les normes de sécurité incendie et plus particulièrement à la bibliothèque (câblage dangereux). La rénovation des espaces pédagogiques sera poursuivie, des travaux sont parallèlement nécessaires à l'atelier volume, ainsi que sur les structures d'accessibilité aux

personnes handicapées obligatoire au 1^{er} janvier 2015.

Bruno MENGOLI revient sur le projet de délocalisation et sur des travaux lourds qui doivent être engagés sur le site de Flandre : thermie (démontage et remplacement de toutes les façades) et d'accessibilité (création d'ascenseurs). L'application de la loi sur l'accessibilité implique des travaux qui occasionneront la fermeture des salles de cours engageant des locations provisoires. Le MCC connaît la réalité de la situation de l'ensaplv. Plus qu'un argument, l'investissement devient un enjeu de l'école pour son devenir.

4 – Cartographie des risques

La cartographie des risques est un document obligatoire depuis 2011. Cet état des lieux permet de pointer les problèmes. Ainsi des mesures ont été prises pour permettre un meilleur fonctionnement notamment en ce qui concerne les éditions de la villette.

Le document transmis aujourd'hui met en lumière les difficultés que rencontre parfois l'école sur le respect des devis de marchés publics et de mise en concurrence.

5 – Point sur le projet de délocalisation de l'école

Bendicht WEBER revient sur ce projet qui implique deux grandes notions relatives à l'ancrage de l'école et à son projet de vie.

Bruno Mengoli quant à lui précise les contextes géographiques - la Plaine Saint-Denis - scientifique -campus Condorcet et technique - les « Cathédrales », anciens ateliers de maintenance sncf, monument historique. La motion votée en dernier CA a été transmise à Plaine Commune dont la réponse a permis de fixer une rencontre sur place le 10 janvier entre élus de Plaine Commune et les membres du CA de l'ensaplv.

Trois niveaux de discussion s'engageront, technique, politique et scientifique. Le contexte économique de crise nécessite d'aborder ce changement de façon progressive, avec la possibilité d'élaborer un processus d'appropriation du territoire comme des workshops, ateliers... qui démontreraient l'implication active de l'ensaplv sur ce territoire. La question plus pragmatique de mise en place d'un calendrier jumelé à un nouveau projet pédagogique sera également soulevée.

Le groupe « Relocalisation » au sein de l'ensaplv s'est déjà réuni deux fois pour poser la méthodologie au sein de l'école par laquelle les ressources et le projet seront diffusés. De nombreux enseignants travaillent déjà sur ce secteur. Ce projet d'école pourrait faire émerger des réflexions lors de séminaires au sein de l'école. Et peut-être faut-il envisager d'abandonner le terme « relocalisation » au profit de « création », ouvrant ainsi vers des termes et approches relatifs au nouveau projet de vie de l'école. La prochaine réunion est fixée au jeudi 19 décembre.

Bernard Landau, adhère totalement à ce projet et appuie la nécessité de ne plus parler de relocalisation et de saisir cette opportunité d'investir les lieux de façon provisoire dans un premier temps. Une nouvelle dénomination de l'école dans ce contexte métropolitain est un enjeu du projet.

Il est précisé que ce nouveau projet nécessite l'implication de tous les acteurs de l'école. L'immersion des étudiants dans ce projet est un enseignement en tant que tel.

6 – Questions diverses

- point d'information sur le réseau wi-fi de l'école

La question de la saturation du réseau est en réflexion au sein du service informatique. Le responsable du service Mr. Zappacosta présentera très prochainement un bilan et des propositions à la direction. Un système de plateforme d'échange est également demandé par les étudiants.

Toutefois les moyens de l'école entraîneront un classement des priorités en fonction des nécessités de fonctionnement et des moyens à dispositions.

- point sur le projet de revue étudiante

Les étudiants se réunissent avant chaque CA et établissent un compte-rendu écrit qui sera alors transmis aux membres du CA. Un projet de revue étudiante est proposé et unanimement approuvé.

L'idée de trouver un autre medium que les campagnes d'affichage classique est envisagée.

- point d'information sur l'atelier maquette

Des travaux lourds d'hygiène et de sécurité dans l'atelier maquette seront entrepris au deuxième semestre. Pendant la durée des travaux, un lieu de substitution avec un certain nombre de machines sera ouvert sur le site de Flandre.

Une réunion s'est tenue jeudi 5 décembre 2013 sur ce point fixant un calendrier précis des travaux.

- point sur la formation continue

Le budget initial 2013 de formation continue pour les enseignants et administratifs de l'ensapl v était de 12000 euros en 2013, celui-ci a été augmenté de 30 000 euros en 2014. Le catalogue des formations proposées par le MCC est accessible à tous. Toutes les demandes hors droit individuel à la formation doivent être soumises à la direction qui validera.

- point sur le budget attribué à l'atelier international Architecture Construite

Deux documents comparatifs de budget prévisionnel sont transmis aux membres du CA, l'un demande un financement de l'ensapl v de 15 031 euros et l'autre de 12 095 euros.

Le montant est trop lourd pour l'école. Le principe de la part de participation des étudiants mis en place à l'ensapl v lors de voyage d'études et workshops est de 50%.

L'école peut engager un budget à hauteur de 16 900 euros (subvention CRI + financement ensapl v) sur la base d'un nombre d'étudiant de 14. Il est demandé à P. CREMONINI de prospecter auprès d'organismes extérieurs susceptibles de financer la part budgétaire supplémentaire.

Décisions :

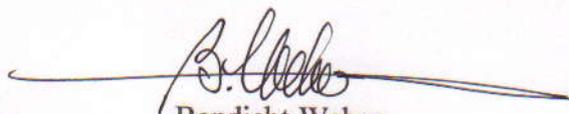
Le principe d'une subvention de 16 900 euros (toutes subventions de l'école comprises) ainsi que la participation étudiante à hauteur de 50% des dépenses globales sur la base
--

du projet présenté sur la base de 14 étudiants, est voté par 16 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

Dates des prochains CA (sous réserve de modifications) :

- 30 janvier à 9h
- 27 mars à 9h
- 11 avril à 9h
- 23 mai à 9h
- 26 juin à 9h
- 18 juillet à 9h

Le Président du CA lève la séance à 13h20.



Bendicht Weber

Président du Conseil d'administration